
PROCÈS-VERBAL DE LA 9^E SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIUSSS DE L'ESTRIE – CHUS LE MARDI 14 JUIN 2016

Présences :	Gerald Cutting	Administrateur
	André Forest	Administrateur
	Jacques Fortier	Président
	Patricia Gauthier	Présidente-directrice générale et secrétaire
	Diane Gingras	Vice-présidente
	Pierrette Grenier	Membre observateur (par téléphone)
	Frédéric Grondin	Administrateur
	Rachel Hunting	Administrateur
	Michel Kinumbe Elungu	Administrateur
	Patrice Lamarre	Administrateur
	Pauline Lefebvre	Administrateur
	Denis Marceau	Administrateur
	Micheline Richer	Administrateur
	Martin Robert	Administrateur
	Serge Therrien	Administrateur
	Luce Samoisette	Administrateur
	Raymonde Vaillancourt	Administrateur
Absences motivées :	Pierre Cossette	Administrateur
	Mathieu Touchette	Administrateur
Invités :	Denis Beaulieu	Commissaire aux plaintes et à la qualité des services
	Sylvain Bernier	Directeur administratif de la recherche
	Normand Bernier	Président du Comité des usagers du centre intégré (CUCI)
	Sandrine Charron	Présidente du Conseil multidisciplinaire
	Pierre-Albert Coubat	Directeur des ressources financières
	Véronique Couture	Présidente du Conseil des sages-femmes
	Annabelle Cumyn	Présidente du Comité d'éthique de la recherche du CHUS en santé chez l'humain
	Chantal Doré	Présidente du Comité d'éthique de la recherche du CSSS-IUGS
	Marjolaine Duguay	Présidente du Comité d'éthique de la recherche de l'Hôpital de Granby (par téléphone)
	Carol Fillion	Directeur général adjoint programmes sociaux et de réadaptation
	Linda Gagnon	Directrice des services professionnels adjointe, médecine spécialisée
	Henry Haddad	Médecin examinateur
	Julie Laflamme	Présidente du Conseil des infirmières et des infirmiers
	Olivier Lemieux-Girard	Adjoint à la présidente-directrice générale et affaires publiques
	Lise Montagne	Directrice des soins infirmiers
	Gilles Michaud	Directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques
	Stéphane Tremblay	Directeur général adjoint programme santé physique générale et spécialisée
	Johanne Turgeon	Présidente-directrice générale adjointe

1.0 Ouverture de la séance et constatation des présences

La séance est présidée par M. Jacques Fortier, qui souhaite la bienvenue à tous à cette neuvième assemblée du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

Après vérification du quorum, la séance est ouverte. Madame Pierrette Grenier est présente par téléphone.

2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, L'ORDRE DU JOUR SUIVANT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :

1. **Ouverture de la séance et constatation des présences**
2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
3. **Questions du public**
4. **Lecture, approbation et suivis du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2016**
5. **Informations du président du C.A. et de la présidente-directrice générale**
6. **Points de discussion**
 - 6.1 Dépôt des rapports annuels des différentes instances du CIUSSS de l'Estrie - CHUS
 - 6.1.1 Rapport sur les soins de fin de vie
 - 6.1.2 Conseil multidisciplinaire
 - 6.1.3 Conseil des infirmières et infirmiers
 - 6.1.4 Comité des usagers des centres intégrés – rapport annuel et plan d'action
 - 6.1.5 Conseil des sages-femmes
 - 6.1.6 Des médecins examinateurs
 - 6.1.7 D'examen des plaintes
 - 6.1.8 Comité d'éthique de la recherche du CHUS en santé chez l'humain
 - 6.1.9 Comité d'éthique de la recherche de l'Hôpital de Granby
 - 6.1.10 Comité d'éthique de la recherche du CSSS-IUGS
 - 6.1.11 Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP)
 - 6.2 Politique en matière d'éthique de la recherche
 - 6.3 Éthique de la recherche et éthique clinique : processus d'optimisation
 - 6.4 États financiers
 - 6.4.1 Approbation des états financiers au 31 mars 2016 : Rapport financier annuel pour l'exercice 2015-2016 (AS-471) du CIUSSS de l'Estrie – CHUS
 - 6.4.2 Rapport d'audit et rapport financier annuel consolidé du Fonds de santé au travail pour l'exercice financier terminé le 10 janvier 2016
 - 6.4.3 État de l'utilisation des subventions du programme de supplément au loyer de la Société d'habitation du Québec
 - 6.4.4 Budget détaillé 2016-2017 (Rapport RR-446)
7. **Informations des comités et instances du conseil d'administration et de la présidente-directrice générale**
 - 7.1 Suivi du comité des soins et des services – 8 juin 2016
 - 7.2 Suivi du comité de vérification et de suivi budgétaire – 13 juin 2016
8. **Agenda de consentement**
 - 8.1 **Affaires cliniques**
 - 8.1.1 Recommandations de l'Exécutif du CMDP du CIUSSS de l'Estrie – CHUS
 - 8.1.1.1 Effectif des médecins, dentistes et pharmaciens pratiquant au CIUSSS de l'Estrie-CHUS
 - 8.1.2 Règlements du conseil multidisciplinaire
 - 8.1.3 Règlement interne concernant la protection de la jeunesse et l'application de la Loi sur la protection de la jeunesse
 - 8.2 **Affaires administratives**
 - 8.2.1 Déclaration d'immeubles excédentaires
 - 8.2.2 Implantation d'abribus au CSSS-IUGS (Youville)
 - 8.2.3 Bilan annuel de la sécurité de l'information
 - 8.2.4 Projet du CHSLD et du CLSC Weedon
 - 8.2.5 Processus de reconnaissance PSOC 2016-2017 - GRIS Estrie et Moisson Haut-St-François
 - 8.2.6 Nomination des auditeurs externes pour l'année 2016-2017 au CIUSSS de l'Estrie – CHUS
 - 8.2.7 Répartition des surplus cumulés des ex-établissements par programmes-services
 - 8.2.8 Rapports statistiques annuels des ex-établissements faisant partie du CIUSSS de l'Estrie – CHUS au 31 mars 2016
 - 8.2.9 Désigner une nouvelle employée qui sera responsable d'effectuer la facturation en ligne auprès d'Emploi Québec
 - 8.3 **Affaires universitaires**
 - 8.3.1 Comité d'éthique de la recherche de l'Hôpital de Granby – Démission de la présidente
 - 8.3.2 Délégation de signature pour les projets et subventions de recherche
9. **Divers**
10. **Huis clos**
 - 10.2 Évaluation de la rencontre
11. **Clôture de la séance**

3.0 Questions du public

Une première intervention est faite par deux représentants de l'organisme Pro-Def Estrie, organisme régional de promotion et de défense des droits en santé mentale, qui veulent savoir comment l'établissement compte assurer l'application de la Loi sur la protection, la promotion, le respect et les droits des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes et pour autrui. De plus, plusieurs exemplaires de deux documents sont remis séance tenante, soit un dépliant décrivant l'organisme et le rapport estrien des gardes préventives et des gardes en établissement de Pro-Def Estrie.

Monsieur Carol Fillion, directeur général adjoint programmes sociaux et de réadaptation, indique que le CIUSSS de l'Estrie – CHUS est à définir ses offres de services afin que tous les citoyens et les communautés soient engagés dans la relation de soins comme dans l'évolution du système de santé. L'établissement a pour objectif que chacun, professionnel de santé ou gestionnaire, usager-citoyen ou décideur, ressorte avec des idées concrètes favorisant l'engagement des citoyens et des communautés dans ses pratiques quotidiennes.

Une seconde intervention est faite par une représentante syndicale de la FIQ de l'installation La Pommeraie, concernant une activité de financement de la Fondation de l'Hôpital Brome-Missisquoi-Perkins qui, selon elle, cause préjudice à la profession d'infirmière. Cette personne veut savoir ce que le CIUSSS de l'Estrie – CHUS compte faire à cet égard.

La présidente-directrice générale associée, Mme Johanne Turgeon, qui représente le territoire de Cowansville, précise qu'elle va s'informer de la situation et que des suites seront données.

Une troisième intervention est faite par un représentant syndical de l'APTS concernant le cheminement du plan de développement des ressources humaines et du budget qui y est accordé et qui n'a pas été utilisé depuis la réorganisation du réseau. En plus, il se questionne sur des problèmes de qualité lors du déploiement d'Optilab dans d'autres pays.

Monsieur Gilles Michaud, directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques, stipule qu'en ce qui concerne le plan de développement des ressources humaines et de son budget, des représentants syndicaux ont été rencontrés tout récemment en vue de relancer ce comité et le surplus budgétaire sera utilisé en ce sens. Le dossier suit son cours.

En ce qui concerne le projet Optilab, Dr Stéphane Tremblay, directeur général adjoint programme santé physique générale et spécialisée, précise que dans les laboratoires du Québec, la qualité est un enjeu important. Il donne des précisions sur les objectifs qu'a Optilab pour assurer la qualité des échantillonnages.

Comme dernière intervention, une représentante syndicale de l'APTS souhaite une réponse concernant la présentation faite aux employés le 8 juin dernier sur le projet d'Optilab et les suppressions de postes à venir dans un contexte où un grand nombre d'employés prévoient prendre leur retraite.

Monsieur Gilles Michaud indique que les différentes modalités étant prévues aux conventions collectives, quant à l'attrition et à la mobilité de la main-d'œuvre, seront révisées pour analyser les impacts sur les ressources.

4.0 Lecture, approbation et suivis du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2016

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, LE PROCÈS-VERBAL EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Suivis du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2016

Les suivis seront faits à l'intérieur de l'ordre du jour.

5.0 Informations du président du conseil d'administration et de la présidente-directrice générale

Le rapport d'activités du président du conseil d'administration et de la présidente-directrice générale, pour la période du 2 juin au 14 juin, a été transmis aux membres. Le président et la présidente-directrice générale font part des différentes activités ayant eu lieu.

Madame Pierrette Grenier étant présente par téléphone, quitte l'assemblée à 17 h.

6.0 Points de discussion

6.1 Dépôt des rapports annuels des différentes instances du CIUSSS de l'Estrie – CHUS 2015-2016

6.1.1 Rapport sur les soins de fin de vie

Le président invite Mme Lise Montagne, directrice des soins infirmiers, et Dre Linda Gagnon, directrice des services professionnels adjointe – médecine spécialisée, à présenter en détail le rapport sur les soins de fin de vie.

Après questions et commentaires, la résolution suivante est adoptée.

RÉSOLUTION : CA 651- 2016-06-14

Relative au rapport sur les soins de fin de vie

- CONSIDÉRANT :**
- que la *Loi concernant les soins de fin de vie* prévoit que le directeur général de l'établissement doit, chaque année, faire rapport au conseil d'administration sur l'application de la politique portant sur les soins de fin de vie (art. 8);
 - que la *Loi concernant les soins de fin de vie* prévoit que l'établissement doit inclure un résumé de ce rapport dans une section particulière de son rapport annuel de gestion (art. 8);
 - que la *Loi concernant les soins de fin de vie* prévoit que le directeur général d'un établissement doit transmettre au conseil d'administration le rapport prévu à l'article 8 tous les six mois, et ce, pour une période de deux ans suivant l'entrée en vigueur de la Loi. L'établissement doit le transmettre à la Commission sur les soins de fin de vie et le publier sur son site internet (art. 73);
 - que les données exigées par la Loi doivent être compilées jusqu'au 10 juin inclusivement, le rapport soumis au conseil d'administration en est un préliminaire;
 - l'analyse effectuée par les membres;
 - l'accord des membres;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'APPROUVER le rapport préliminaire sur les soins de fin de vie.

6.1.2 Conseil multidisciplinaire du CIUSSS de l'Estrie - CHUS

Le président invite Mme Sandrine Charron, présidente du Conseil multidisciplinaire, à présenter le rapport annuel du Conseil multidisciplinaire.

Le comité exécutif par intérim du conseil multidisciplinaire (CM) du CIUSSS de l'Estrie – CHUS poursuit son travail pour terminer la mise en place de l'ensemble des structures et des comités requis pour réaliser son mandat au sein de l'établissement. De nombreux travaux ont été réalisés en 2015-2016 et se poursuivront jusqu'à l'élection du comité exécutif du CM (CECM) le 28 septembre 2016.

Le président félicite le Conseil multidisciplinaire du CIUSSS de l'Estrie – CHUS de l'excellent travail accompli depuis le début de son mandat.

6.1.3 Conseil des infirmières et des infirmiers du CIUSSS de l'Estrie - CHUS

Le président invite Mme Julie Laflamme, présidente du Conseil des infirmières et des infirmiers (CII), qui présente en détail le rapport annuel, tel que prévu à l'article 220 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, c. S-4.2)* (LSSSS). Elle informe les membres que le CII procédera également à l'élection de son comité exécutif le 28 septembre 2016.

Le président félicite le Conseil des infirmières et des infirmiers du CIUSSS de l'Estrie – CHUS pour leur dévouement aux travaux accomplis.

6.1.4 Comité des usagers des centres intégrés (CUCI)– rapport annuel et plan d'action

Le président invite M. Normand Bernier, président du Comité des usagers du centre intégré, à présenter le rapport annuel et le plan d'action. Il présente le contexte, les réalisations, les enjeux soulevés et les conclusions et perspectives du plan d'action.

Le président du conseil d'administration remercie la présidente-directrice générale et l'équipe de direction ayant soutenu le CUCI dans leur mandat et il félicite le CUCI pour le bon travail accompli à ce jour.

6.1.5 Conseil des sages-femmes

Le président invite Mme Véronique Couture, présidente du Conseil des sages-femmes, à présenter le rapport annuel du conseil des sages-femmes concernant l'exécution de ses fonctions et les avis qui en résultent, tel que stipulé aux articles 225.1 à 225.6 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, c. S-4.2)* (LSSSS).

Le président la remercie pour la qualité du rapport présenté.

6.1.6 Des médecins examinateurs

Le président invite Dr Henry Haddad, médecin examinateur, à présenter le rapport annuel des médecins examinateurs.

Le médecin examinateur est responsable, envers le conseil d'administration, de l'application de la procédure d'examen des plaintes qui concernent un médecin, un dentiste, ou un pharmacien de même qu'un médecin résident.

Le médecin examinateur doit transmettre au conseil d'administration et au comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CECMDP), au moins une fois par année, un rapport décrivant les motifs des plaintes examinées, depuis le dernier rapport, ainsi que ses recommandations ayant notamment pour objet l'amélioration de la qualité des soins ou services médicaux, dentaires et pharmaceutiques dispensés dans l'établissement. Ce rapport est inclus dans celui du Commissaire aux plaintes et à la qualité des services.

6.1.7 Du Commissaire aux plaintes et à la qualité des services

Madame Micheline Richer, présidente du Comité de vigilance et de la qualité, introduit M. Denis Beaulieu, commissaire aux plaintes et à la qualité des services, à présenter le rapport annuel d'examen des plaintes 2015-2016.

Le conseil d'administration doit transmettre au ministre, au moins une fois par année, un rapport portant sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et l'amélioration de la qualité des services. Ce rapport comprend le bilan des activités des commissaires aux plaintes et à la qualité des services et intègre le rapport des médecins examinateurs, concernant les plaintes envers un médecin, un dentiste, un pharmacien de même qu'un médecin résident et intègre également le rapport du Comité de révision.

Après échanges, la résolution suivante est adoptée.

RÉSOLUTION : CA 652 – 2016-06-14

Relative au rapport annuel d'examen des plaintes

- CONSIDÉRANT :**
- que le conseil d'administration est notamment responsable de s'assurer de la qualité et de la sécurité des soins et des services, du respect des droits des usagers et du traitement diligent de leurs plaintes;
 - la responsabilité du conseil d'administration envers le ministre de la Santé et des Services sociaux;
 - l'analyse du rapport effectuée par les membres du Comité de vigilance et de la qualité et leurs préoccupations en lien avec la conclusion énoncée dans le rapport;
 - l'importance du rôle du Comité de vigilance eu égard à l'amélioration de la qualité des services offerts;
 - que les membres du Comité de vigilance ont la responsabilité de soutenir les actions et les préoccupations du commissaire aux plaintes et à la qualité des services;
 - Que la Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques dépose un plan d'action, d'ici le 31 août 2016, visant à améliorer la qualité des relations interpersonnelles envers les usagers, dans le but de diminuer les insatisfactions vécues par les personnes recevant des soins ou des services;
 - l'accord des membres;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION D'UMENT APPUYÉE :

- D'ADOPTER**
- le rapport annuel sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et l'amélioration de la qualité des services.
 - la recommandation des membres du comité de vigilance et de la qualité concernant le dépôt d'un plan d'action, d'ici le 31 août 2016, visant à améliorer la qualité des relations interpersonnelles envers les usagers, dans le but de diminuer les insatisfactions vécues par les personnes recevant des soins ou des services.

Un suivi sur l'évolution du plan d'action sera fait à la prochaine séance ordinaire du conseil d'administration du 29 septembre prochain.

6.1.8 Comité d'éthique de la recherche (CÉR) du CHUS en santé chez l'humain

Les résolutions pour les points 6.1.8 à 6.1.10 sont adoptées en bloc.

Le président invite Dre Annabelle Cumyn, présidente du CÉR du CHUS, à présenter le rapport annuel.

RÉSOLUTION : CA 653- 2016-06-14

Relative au Comité d'éthique de la recherche du CHUS en santé chez l'humain

- CONSIDÉRANT :**
- l'article 21 du *Code civil du Québec* selon lequel les comités d'éthique de la recherche désignés sont tenus de produire annuellement un rapport de leurs activités au ministère de la Santé et des Services sociaux;
 - la responsabilité du conseil d'administration de prendre acte du rapport annuel du comité d'éthique de la recherche;
 - que le rapport d'activités rédigé selon les normes du ministère de la Santé et des Services sociaux est conforme en tout point;
 - l'accord des membres du CÉR du CHUS et de sa présidente;
 - l'analyse effectuée par les membres du comité de la mission universitaire;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

- DE PRENDRE ACTE :** - du rapport annuel du comité d'éthique de la recherche du CHUS pour l'année 2015-2016;
- D'AUTORISER :** - le président du conseil d'administration à signer cette résolution.

6.1.9 Comité d'éthique de la recherche (CÉR) de l'Hôpital de Granby

Le président invite Mme Marjolaine Duguay, présidente du CÉR de l'Hôpital de Granby, qui est présente par téléphone, à donner plus de précisions sur le rapport annuel.

RÉSOLUTION : CA 654- 2016-06-14

Relative au Comité d'éthique de la recherche du CÉR de l'Hôpital de Granby

- CONSIDÉRANT :**
- l'article 21 du *Code civil du Québec* selon lequel les comités d'éthique de la recherche désignés sont tenus de produire annuellement un rapport de leurs activités au ministère de la Santé et des Services sociaux;
 - la responsabilité du conseil d'administration de prendre acte du rapport annuel du comité d'éthique de la recherche;
 - que le rapport d'activités rédigé selon les normes du ministère de la Santé et des Services sociaux est conforme en tout point;
 - l'accord des membres du CÉR de l'Hôpital de Granby et de sa présidente;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

- DE PRENDRE ACTE :** - du rapport annuel du comité d'éthique de la recherche de l'Hôpital de Granby pour l'année 2015-2016;
- D'AUTORISER :** - le président du conseil d'administration à signer cette résolution.

6.1.10 Comité d'éthique de la recherche (CÉR) du CSSS-IUGS

Le président invite Mme Chantal Doré, présidente du CÉR du CSSS-IUGS, à présenter le rapport annuel.

RÉSOLUTION : CA 655- 2016-06-14

Relative au Comité d'éthique de la recherche (CÉR) du CSSS-IUGS

- CONSIDÉRANT :**
- l'article 21 du *Code civil du Québec* selon lequel les comités d'éthique de la recherche désignés sont tenus de produire annuellement un rapport de leurs activités au ministère de la Santé et des Services sociaux;
 - la responsabilité du conseil d'administration de prendre acte du rapport annuel du comité d'éthique de la recherche;
 - que le rapport d'activités rédigé selon les normes du ministère de la Santé et des Services sociaux est conforme en tout point;
 - l'accord des membres du CÉR du CSSS-IUGS et de sa présidente;
 - l'analyse effectuée par les membres du comité de la mission universitaire;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

- DE PRENDRE ACTE :** - du rapport annuel du comité d'éthique de la recherche du CSSS-IUGS pour l'année 2015-2016;
- D'AUTORISER :** - le président du conseil d'administration à signer cette résolution.

Les trois présidents sont remerciés pour l'excellence des rapports produits.

6.1.11 Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP)

En l'absence du Président du CMDP, le président invite Dr Stéphane Tremblay, directeur général adjoint programme santé physique générale et spécialisée, à présenter le rapport annuel du CMDP.

Le CMDP du CIUSSS de l'Estrie - CHUS compte plus de 1000 médecins, dentistes et pharmaciens par la fusion de 14 établissements. Il est responsable, entre autres, du contrôle et de l'appréciation de la qualité des actes médicaux, dentaires et pharmaceutiques posés à l'intérieur des établissements. Dans l'exercice de ses fonctions, le CMDP tient compte de la nécessité de rendre des services adéquats et efficaces aux usagers, de l'organisation médicale dans l'établissement et des ressources dont dispose l'établissement.

6.2 Politique en matière d'éthique de la recherche

Le président invite Dre Annabelle Cumyn, à présenter la politique et à répondre aux questions.

RÉSOLUTION : CA 656- 2016-06-14

Relative à la Politique en matière d'éthique de la recherche

- CONSIDÉRANT :**
- les compétences en éthique de la recherche en place;
 - l'objectif d'harmonisation les pratiques et l'offre de service en éthique de la recherche au sein du CIUSSS de l'Estrie - CHUS;
 - l'analyse effectuée par les membres du comité de la mission universitaire;
 - l'accord des membres;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

- D'APPROUVER :** - la nouvelle politique en éthique de la recherche du CIUSSS de l'Estrie-CHUS.

6.3 Éthique de la recherche et l'éthique clinique : processus d'optimisation

Le président invite Dre Annabelle Cumyn, à présenter le processus d'optimisation de l'éthique de la recherche.

RÉSOLUTION : CA 657 – 2016-06-14

Relative à l'Éthique de la recherche : processus d'optimisation

- CONSIDÉRANT :**
- les compétences en éthique de la recherche en place;
 - la capacité d'élargir le rayon d'action des ressources disponibles pour combler les besoins existants au CIUSSS de l'Estrie - CHUS;
 - l'objectif d'harmonisation des pratiques et de l'offre de service en éthique de la recherche au sein du CIUSSS de l'Estrie – CHUS;
 - l'analyse effectuée par les membres du comité de la mission universitaire;
 - l'accord des membres;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

- D'APPROUVER :**
- la fusion des deux CÉR désignés (CSSS-IUGS et CHUS) existants afin d'en former qu'un seul, qui offrira l'ensemble des services requis en éthique de la recherche au CIUSSS de l'Estrie-CHUS, ainsi que la nouvelle politique et la nouvelle procédure en éthique de la recherche du CIUSSS de l'Estrie-CHUS.

6.4 États financiers

Le président invite M. Pierre-Albert Coubat, directeur des ressources financières et de la logistique, à présenter les états financiers. Il rappelle que ce point a fait l'objet d'une présentation en séance plénière. Monsieur Coubat fait une courte présentation qui fait état de l'atteinte de l'équilibre budgétaire.

6.4.1 Approbation des états financiers au 31 mars 2016 : Rapport financier annuel pour l'exercice 2015-2016 (AS-471) du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

RÉSOLUTION : CA 658– 2016-06-14

Relative au Rapport financier annuel pour l'exercice 2015-2016 (AS-471) du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

- CONSIDÉRANT :**
- que la loi sur les services de santé et des services sociaux (chapitre S-4.2) stipule que les établissements publics doivent transmettre au ministre de la Santé et des Services sociaux leur rapport financier annuel au 31 mars 2016 (AS-471), dûment complété et selon la forme prescrite;
 - que ledit rapport doit être transmis au plus tard le 15 juin 2016;
 - que le Comité de vérification et de suivi budgétaire recommande au conseil d'administration d'approuver les états financiers de l'exercice 2015-2016 et d'autoriser la présidente-directrice générale et le directeur des ressources financières et de la logistique à signer ledit rapport, pour et au nom de l'établissement;
 - l'analyse effectuée par les membres du conseil d'administration;
 - l'accord des membres;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'APPROUVER : les états financiers de l'exercice 2015-2016 (rapport financier annuel AS-471) des établissements publics du CIUSSS de l'Estrie – CHUS;

D'AUTORISER : la présidente-directrice générale et le directeur des ressources financières et de la logistique à signer, pour et au nom de l'établissement, ledit rapport.

6.4.2 Rapport d'audit et rapport financier annuel consolidé du Fonds de santé au travail pour l'exercice financier terminé le 10 janvier 2016

RÉSOLUTION : CA 659– 2016-06-14

Relative au Rapport d'audit et rapport financier annuel consolidé du Fonds de santé au travail pour l'exercice financier terminé le 10 janvier 2016

- CONSIDÉRANT :**
- que le Fonds de santé au travail, constitué suite à l'entente intervenue entre l'ex-Agence de la santé et des services sociaux de l'Estrie et la Commission de la santé et de la sécurité du travail, en vertu de l'article 109 de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail*, s'engage à assurer les services nécessaires à la mise en application des programmes de santé au travail sur son territoire;
 - Que l'ex-Agence a conclu un contrat avec deux établissements sur son territoire afin que ces derniers dispensent les services que les équipes locales ne pouvaient pas fournir elles-mêmes;
 - que les activités courantes se sont déroulées entre le 11 janvier 2015 et le 9 janvier 2016;
 - que les rapports financiers annuels du Fonds de santé au travail, se terminant le 9 janvier 2016, doivent être adoptés par le conseil d'administration;
 - que le rapport financier annuel consolidé du Fonds de santé au travail sera acheminé à la CNESST et que le rapport financier annuel sera acheminé au CISSS de la Montérégie-Centre, pour fins de consolidation;
 - que les rapports ont été vérifiés par les auditeurs externes et que ceux-ci émettront leurs rapports des auditeurs indépendants dès l'adoption par le conseil d'administration, soit le 14 juin 2016;
 - que le bilan consolidé doit être signé par deux administrateurs mandatés par le conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, attestant l'approbation du rapport financier annuel consolidé;
 - l'analyse effectuée par les membres du conseil d'administration;
 - l'accord des membres;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'APPROUVER : les rapports financiers du Fonds de santé au travail au 9 janvier 2016;

D'AUTORISER : le président du conseil d'administration et la présidente-directrice générale à signer, pour et au nom de l'établissement, lesdits rapports.

6.4.3 État de l'utilisation des subventions du programme de supplément au loyer de la Société d'habitation du Québec

RÉSOLUTION : CA 660- 2016-06-14

Relative à l'État de l'utilisation des subventions du programme de supplément au loyer de la Société d'habitation du Québec

- CONSIDÉRANT :**
- que le Comité de vérification et de suivi budgétaire recommande au conseil d'administration d'approuver l'état de l'utilisation des subventions du programme de supplément au loyer et d'autoriser la présidente-directrice générale et le directeur des ressources financières et de la logistique à signer ledit rapport, pour et au nom de l'établissement;
 - l'analyse effectuée par les membres du conseil d'administration;
 - l'accord des membres.

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'APPROUVER : l'état de l'utilisation des subventions du programme de supplément au loyer pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015.

D'AUTORISER : la présidente-directrice générale et le directeur des ressources financières et de la logistique à signer, pour et au nom de l'établissement, ledit rapport.

6.4.4 Budget détaillé 2016-2017 (Rapport RR-446)

RÉSOLUTION : CA 661- 2016-06-14

Relative au Budget détaillé 2016-2017 (Rapport RR-446)

- CONSIDÉRANT :**
- que le ministère de la santé et des services sociaux (MSSS) demande de transmettre, au plus tard le 15 juin 2016, conformément à la circulaire 2016-003, le budget détaillé 2016-2017 (RR-446) et le suivi des mesures d'optimisation intégrées au budget;
 - que ledit rapport a fait l'objet d'une analyse par le personnel de la direction des ressources financières et de la logistique du CIUSSS de l'Estrie - CHUS;
 - l'analyse effectuée par les membres du conseil d'administration;
 - l'accord des membres;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'APPROUVER : le budget détaillé 2016-2017 (RR-446) et le suivi des mesures d'optimisation intégrées au budget de l'exercice 2015-2016 et 2016-2017 du CIUSSS de l'Estrie - CHUS et d'autoriser le président du conseil d'administration et la présidente-directrice générale à signer, pour et au nom de l'établissement, la lettre de déclaration.

D'APPROUVER : le budget des activités accessoires.

Les membres du conseil soulignent les efforts faits au court de la dernière année par toute l'équipe de direction et tout le personnel du CIUSSS de l'Estrie - CHUS.

Une motion de félicitations est faite à toute l'équipe des ressources financières.

7.0 Information des comités et instances du conseil d'administration et de la présidente-directrice générale

7.1 Suivi du Comité des soins et des services – 8 juin 2016

Le président invite M. André Forest, président du comité, à présenter le sommaire de la rencontre du comité des soins et des services ayant eu lieu le 8 juin dernier.

7.2 Suivi du Comité de vérification et de suivi budgétaire – 13 juin 2016

En tant que président du comité de vérification et de suivi budgétaire, le président fait un sommaire de la rencontre qui a eu lieu le 13 juin dernier.

8.0 Agenda de consentement

8.1 Affaires cliniques

8.1.1 Recommandation de l'exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du CIUSSS de l'Estrie - CHUS

Pour les points 8.1.1. à 8.1.2, le président invite Dr Stéphane Tremblay, Directeur général adjoint programme santé physique générale et spécialisée, à répondre aux questions le cas échéant.

8.1.1.1 Effectif des médecins, dentistes et pharmaciens pratiquant au CIUSSS de l'Estrie- CHUS

RÉSOLUTION : CA 662 à 668 et 682 - 2016-06-14

Relative aux effectifs des médecins, dentistes et pharmaciens pratiquant au CIUSSS de l'Estrie-CHUS

Les résolutions sont adoptées à l'unanimité sur proposition dûment appuyée. Elles apparaissent dans le dossier en annexe et font partie intégrante du présent document.

8.1.2 Règlements du conseil multidisciplinaire

RÉSOLUTION : CA 669- 2016-06-14

Relative aux Règlements du Conseil multidisciplinaire

- CONSIDÉRANT :**
- que le Conseil multidisciplinaire du CIUSSS de l'Estrie – CHUS a reçu l'approbation officielle du ministère de la Santé et des Services sociaux faisant suite à sa demande de dérogations adressée en regard de ses règlements de régie interne;
 - que pour effectuer tout nouveau changement au projet de règlements de régie interne du Conseil multidisciplinaire du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, ce dernier devrait adresser une nouvelle demande de dérogations pour approbation au ministère de la Santé et des Services sociaux;
 - qu'il est nécessaire d'adopter les règlements de régie interne qui encadreront les activités du conseil multidisciplinaire avant de tenir les élections du conseil multidisciplinaire;
 - le désir du Comité exécutif du Conseil multidisciplinaire (CECM) d'unir ses efforts avec le CII pour tenir leur élection la même journée qu'eux, soit le 28 septembre 2016;
 - l'analyse effectuée par les membres;
 - l'accord des membres du CM;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER le projet de règlements de régie interne du conseil multidisciplinaire.

8.1.3 Règlement interne concernant la protection de la jeunesse et l'application de la Loi sur la protection de la jeunesse

Pour ce point le président invite M. Carol Fillion, Directeur général adjoint programmes sociaux et de réadaptation, à répondre aux questions s'il y a lieu.

RÉSOLUTION : CA 670 – 2016-06-14

Relative au Règlement interne concernant la protection de la jeunesse et l'application de la Loi sur la protection de la jeunesse

- CONSIDÉRANT :**
- l'intégration de l'établissement dans le CIUSSS de l'Estrie – CHUS, une mise à jour du document doit être effectuée et présentée aux membres du conseil d'administration;
 - que l'article 37 de la LPJ prévoit qu'une copie du Règlement interne d'un établissement, qui exploite un centre de protection de l'enfance et de la jeunesse concernant la protection de la jeunesse et l'application de la présente loi, doit être transmise à la Commission, au ministre de la Santé et des Services sociaux et, sur demande, à l'enfant et à ses parents;
 - que la Commission souhaite recevoir ce document d'ici le 1^{er} septembre 2016;
 - la présentation du Règlement aux membres du conseil d'administration;
 - l'accord des membres;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'APPROUVER le *Règlement sur la protection de la jeunesse et sur l'application des lois de la protection de la jeunesse et de la loi sur le système de justice pénale pour les adolescents.*

8.2 Affaires administratives

Pour les points 8.2.1 à 8.2.3, le président invite Mme Johanne Turgeon, présidente-directrice générale adjointe, à répondre aux questions le cas échéant.

8.2.1 Déclaration d'immeubles excédentaires

RÉSOLUTION : CA 671– 2016-06-14

Relative à la déclaration d'immeubles excédentaires

- CONSIDÉRANT :**
- que le MSSS a autorisé l'établissement à construire un nouveau CHSLD à East Angus;
 - que la construction est en cours et que la relocalisation de la clientèle est prévue à l'automne prochain;
 - que la première étape de disposition d'un actif est la résolution du conseil d'administration de l'établissement déclarant l'immeuble excédentaire, attestant ainsi que l'établissement ne prévoit pas utiliser l'immeuble au cours des cinq prochaines années;
 - l'accord des membres;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE DÉCLARER : l'immeuble excédentaire;

D'AUTORISER : la Direction des services techniques à poursuivre les démarches visant la vente de l'immeuble.

8.2.2 Implantation d'abribus au CSSS-IUGS (Youville)

RÉSOLUTION : CA 672- 2016-06-14

Relative à l'implantation d'abribus au CSSS-IUGS (Youville)

- CONSIDÉRANT :**
- que l'établissement a déjà consenti une servitude de passage en faveur de la Ville de Sherbrooke pour des infrastructures municipales et que l'actuel abribus y est déjà construit en partie;
 - que le propriétaire dispose d'un terrain et consent à le prêter à la STS pour installer son abribus;
 - que la STS souhaite offrir à sa clientèle des structures d'accueil confortables et sécuritaires;
 - que les parties désirent faciliter les déplacements en transport en commun;
 - l'accord des membres;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ACCEPTER: de prêter le terrain à la STS pour l'implantation de l'abribus en bordure de la rue Belvédère Sud;

D'AUTORISER : M^{me} Patricia Gauthier à procéder à la signature des documents.

8.2.3 Bilan annuel de la sécurité de l'information

RÉSOLUTION : CA 673- 2016-06-14

Relative au Bilan annuel de la sécurité de l'information

- CONSIDÉRANT :**
- que le secrétariat du Conseil du trésor fixe les objectifs en matière de sécurité de l'information gouvernementale pour l'ensemble des ministères et organismes;
 - que le dirigeant réseau de l'information (DRI) a fixé au 30 juin 2016 la date limite pour lui transmettre le bilan des organismes du réseau de la santé;
 - que le Comité de sécurité de l'information du CIUSSS de l'Estrie – CHUS a approuvé le bilan de sécurité de l'information à sa rencontre du 7 juin 2016;
 - l'analyse effectuée par les membres;
 - l'accord des membres;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'APPROUVER: le bilan de sécurité de l'information du CIUSSS de l'Estrie – CHUS au 31 mars 2016.

8.2.4 Projet du CHSLD et du CLSC Weedon

RÉSOLUTION : CA 674- 2016-06-14

Relative au projet du CHSLD et du CLSC de Weedon

- CONSIDÉRANT :**
- le contexte et les enjeux tant humains, communautaires que techniques de faisabilité actuelle du projet initial « Tout sous un même toit »;
 - la capacité actuelle de l'établissement de corriger les principaux irritants et d'apporter une réponse satisfaisante aux différents problèmes de qualité et sécurité soulevés par un projet qui rejoint les aspirations de la communauté;
 - le fait que le comité consultatif, déployé en réponse aux revendications des communautés de Weedon et avoisinantes, soutient le projet modifié tel que soumis au conseil d'administration (sous réserve des plans officiels des travaux à réaliser);
 - l'analyse effectuée par les membres du Comité de vérification et de suivi budgétaire;
 - l'accord des membres;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE ET SOUS RÉSERVE DE L'APPROBATION DU MINISTÈRE :

D'AUTORISER: le projet proposé et que les enveloppes régionales prévues initialement soient utilisées pour d'autres projets d'infrastructures dans le CIUSSS de l'Estrie - CHUS.

8.2.5 Processus de reconnaissance PSOC 2016-2017 - GRIS Estrie et Moisson Haut-St-François

Le président invite M. André Forest, président du Comité des soins et des services, à répondre aux questions, le cas échéant.

RÉSOLUTION : CA 675- 2016-06-14

Relative au processus de reconnaissance PSOC 2016-2017 - GRIS Estrie et Moisson Haut-St-François

- CONSIDÉRANT :**
- l'apport des organismes concernés auprès de la population desservie;
 - la conformité du dossier des organismes concernés en regard des exigences et des critères de reconnaissance PSOC;
 - l'analyse effectuée par les membres du Comité de soins et des services le 8 juin dernier ainsi que la recommandation favorable qui en découle;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'OCTROYER: la reconnaissance des organismes communautaires GRIS Estrie et Moisson Haut-St-François au *Programme de soutien aux organismes communautaires* du CIUSSS de l'Estrie - CHUS.

8.2.6 Nomination des auditeurs externes pour l'année 2016-2017 au CIUSSS de l'Estrie – CHUS

Pour les points 8.2.6 à 8.2.8, le président invite M. Pierre Albert Coubat, à répondre aux questions au besoin.

RÉSOLUTION : CA 676– 2016-06-14

Relative à la nomination des auditeurs externes pour l'année 2016-2017 au CIUSSS de l'Estrie – CHUS

- CONSIDÉRANT :**
- que la firme Deloitte a obtenu le mandat d'audit externe du CIUSSS de l'Estrie – CHUS pour trois années à compter du 29 septembre 2015, soit pour les exercices financiers 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018;
 - que les auditeurs externes doivent être nommés à chaque exercice financier;
 - que l'établissement doit tenir compte de la Loi sur le Vérificateur Général du Québec;
 - l'analyse effectuée par les membres du conseil d'administration;
 - l'accord des membres;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE NOMMER la firme Deloitte auditeurs externes du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, pour l'exercice financier 2016-2017 et de lui verser les honoraires professionnels s'y afférents, au montant de 96 000 \$ (excluant les taxes);

DE TENIR COMPTE de la *Loi sur le Vérificateur Général du Québec* et de prévoir tous les changements aux documents s'y afférents, tant au niveau de la nomination annuelle des auditeurs externes que du prochain appel d'offres pour l'audit externe.

8.2.7 Répartition des surplus cumulés des ex-établissements par programmes-services

RÉSOLUTION : CA 677– 2016-06-14

Relative à la répartition des surplus cumulés des ex-établissements par programmes-services

- CONSIDÉRANT :**
- que le MSSS demande aux établissements de faire autoriser par leur conseil d'administration, l'affectation par programmes-services des surplus cumulés des ex-CSSS à la date de la fusion (au 1^{er} avril 2015);
 - les particularités suivantes :
 - la gestion distincte des soldes positifs et des soldes négatifs;
 - les soldes positifs sont affectés à la réalisation du programme-service qui les a générés;
 - pour les centres de réadaptation (CRE, CRDE et CRDITED) ainsi que le Centre Jeunesse de l'Estrie, les surplus devront être utilisés dans les programmes-services liés à la clientèle desservie;
 - que le Comité de vérification et de suivi budgétaire recommande au conseil d'administration d'approuver la répartition proposée des surplus cumulés des ex-CSSS par programmes-services;
 - l'analyse effectuée par les membres du conseil d'administration;
 - l'accord des membres.

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION D'UMENT APPUYÉE :

- D'APPROUVER :** la répartition des surplus cumulés des ex-CSSS par programmes-services qui devrait être privilégiée.
- D'APPROUVER :** sur recommandation du Comité de vérification et de suivi budgétaire, toute utilisation du surplus cumulé d'un ex-établissement.

8.2.8 Rapports statistiques annuels des ex-établissements faisant partie du CIUSSS de l'Estrie – CHUS au 31 mars 2016

Le CIUSSS de l'Estrie – CHUS est un établissement public constitué par la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux, notamment par l'abolition des agences régionales* (chapitre O-7-2). Ces rapports sont exigés conformément aux articles 279 et 288 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux et contiennent tout renseignement requis par le ministère de la Santé et des Services sociaux. Un rapport distinct doit être produit pour chacun des ex-établissements composant les CISSS ou CIUSSS.

8.2.9 Désigner une nouvelle employée qui sera responsable d'effectuer la facturation en ligne auprès d'Emploi Québec

RÉSOLUTION : CA 678 - 2016-06-14

Relative à la désignation d'une nouvelle employée qui sera responsable d'effectuer la facturation en ligne auprès d'Emploi Québec

- CONSIDÉRANT :**
- que suite au départ à la retraite de l'employée responsable d'effectuer la facturation en ligne auprès d'Emploi Québec, l'établissement doit désigner une autre personne;
 - qu'Emploi Québec exige une résolution du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS pour désigner la nouvelle personne responsable;
 - l'analyse effectuée par les membres du conseil d'administration;
 - l'accord des membres.

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION D'UMENT APPUYÉE :

- DE DÉSIGNER** madame Manon Grenier, agente administrative au service des comptes clients, responsable d'effectuer la facturation auprès d'Emploi Québec, pour le CIUSSS de l'Estrie - CHUS.

8.3 Affaires universitaires

S'il y a des questions, le président invite Mme Marjolaine Duguay, présidente du comité d'éthique de la recherche de l'Hôpital de Granby, à y répondre.

8.3.1 Comité d'éthique de la recherche de l'Hôpital de Granby – Démission de la présidente

RÉSOLUTION : CA 679– 2016-06-14

Relative au Comité d'éthique de la recherche (CÉR) de l'Hôpital de Granby – Démission de la présidente

- CONSIDÉRANT :**
- la lettre de démission transmise au président du conseil d'administration en date du 16 mai 2016;
 - que le processus de transfert des activités du Comité d'éthique de la recherche du RLS de la Haute-Yamaska est en cours;
 - l'accord des membres.

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÔMENT APPUYÉE :

- D'ACCEPTER :** la démission de Mme Marjolaine Duguay, à titre de présidente du Comité d'éthique de la recherche du RLS de la Haute-Yamaska.

Le président et la présidente-directrice générale remercient Madame Duguay de sa participation et de son implication au sein du Comité d'éthique de la recherche du RLS de la Haute-Yamaska pendant de nombreuses années.

8.3.2 Délégation de signature pour les projets et subventions de recherche

S'il y a des questions d'un membre, le président invite M. Sylvain Bernier, directeur administratif de la recherche, à y répondre.

RÉSOLUTION : CA 680– 2016-06-14

Relative à la délégation de signature pour les projets et subventions de recherche

- CONSIDÉRANT :**
- l'article de loi qui permettrait la nomination d'un substitut pour approuver les projets et les subventions de recherche;
 - le mandat confié à la Direction administrative de la recherche;
 - l'accord des membres du Bureau de direction, lors de la séance du 11 septembre 2015, de déléguer à M. Sylvain Bernier, directeur administratif de la recherche, l'approbation des projets et des subventions de recherche;
 - l'accord de M. Sylvain Bernier, directeur administratif de la recherche, de nommer une personne substitut;
 - l'accord des membres;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÔMENT APPUYÉE :

- DE DÉLÉGUER** à titre de substitut, l'approbation des projets et des subventions de recherche à Mme Stéphanie McMahon, directrice adjointe, à la Direction administrative de la recherche.

9.0 Divers

Aucun autre point n'est ajouté.

10.0 Huis clos

Les invités doivent quitter la salle pour ce point à l'ordre du jour.

10.1 Évaluation de la rencontre

Le président demande aux membres leur appréciation de la rencontre et certains d'entre eux apportent des commentaires pour faciliter la compréhension de l'audience publique.

Le président remercie tous les membres pour leur dévouement et leur souhaite de bonnes vacances.

11.0 Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 27.

Jacques Fortier, président

Patricia Gauthier, secrétaire